

La famille

Ainsi, le ministère a coparrainé un ensemble d'ateliers sur la préparation au mariage et sur la médiation familiale en cas de divorce. Le but qui était visé était d'arriver à bâtir graduellement au Canada un réseau de personnes-ressources compétentes qui peuvent à leur tour en former d'autres et stimuler la création des services.

Dans le ministère, la Direction de la promotion de la santé a accompli un travail considérable dans le but d'élaborer des stratégies collectives en ce qui a trait aux programmes destinés à consolider les points forts de la famille. Les deux programmes de recherche extra-muros ont permis d'assurer l'aide financière essentielle et à évaluer des mesures pour soutenir la famille.

Depuis plusieurs années, le Centre national d'information sur la violence dans la famille réussit à susciter dans tous les secteurs un niveau d'intérêt sans précédent à l'égard du problème de la violence faite aux femmes et aux enfants. Pour sa part, le Centre national d'information sur la garde de jour a aidé à tenir à jour la base d'information et de conseils spécialisés nécessaires pour stimuler l'établissement et la croissance des services de garde de jour au Canada. Il faut incontestablement plus de travail et de collaboration dans ce domaine comme dans d'autres et il existe des occasions d'appliquer de nouveaux moyens de collaborer avec les associations qui rehausseront l'effort du gouvernement, des professionnels, du secteur bénévole et du public.

En dépit de la liberté de choix qui existe quant à d'autres modes de vie, bien des gens dans notre société reconnaissent encore les bienfaits et les valeurs qu'incarne la vie familiale. Nous devons donc nous assurer que nos programmes vont dans le sens du mouvement amorcé pour soutenir la famille. Nous devons aussi examiner avec la plus grande rigueur de quelle manière toutes les ressources que nous appliquons pour soutenir le mariage et la famille sont utilisées.

Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un débat approfondi pour déterminer ce que sont ces besoins; nous les connaissons tous, à un degré ou à un autre.

Ce que le gouvernement ne peut pas ou ne devrait pas faire directement peut néanmoins être fait avec son aide par les nombreux autres organismes du système social. Nous aurons alors créé un cadre solide et durable pour la survie et le bien-être de la famille.

En somme, madame la Présidente, j'estime que la famille constitue le noyau principal de notre société et que le gouvernement doit continuer à agir afin de soutenir cette institution.

J'aimerais proposer, appuyée par mon collègue le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon):

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de parrainer avec les provinces un programme de communication» et en les remplaçant par ce qui suit: «le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social soit habilité à examiner la faisabilité de créer un programme de communications fédéral-provincial».

La présidente suppléante (Mme Champagne): M^{me} Tardif (Charlesbourg), appuyée par M. Hudon, propose l'amendement suivant: Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de parrainer avec les provinces un programme de communication» et en les remplaçant par ce qui suit: «le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

soit habilité à examiner la faisabilité de créer un programme de communications fédéral-provincial».

Le débat est ouvert sur l'amendement.

L'honorable députée d'Outremont (M^{me} Pépin) a la parole.

Mme Lucie Pépin (Outremont): Madame la Présidente, je veux bien appuyer une telle proposition, un tel amendement. Je voudrais cependant m'assurer que—j'ai écouté mes collègues—lorsqu'on va parler encore de la famille, j'aimerais qu'on ajoute également les mères célibataires, les grossesses chez les adolescentes.

Actuellement, un des plus grands problèmes que nous avons au Canada, c'est la grossesse chez les adolescentes. Le pourcentage est très élevé et il semble qu'il n'y a pas grand-chose ou très peu de choses qui sont faites afin d'aider ces jeunes mères.

Dans plusieurs provinces du Canada, et particulièrement dans certaines régions, lorsque j'ai voyagé avec la Commission Foley, sur les services de garde, on a appris que lorsque ces adolescentes qui ont 14, 15 ou 16 ans deviennent enceintes, les parents les mettent à la porte. Alors, elles ont recours au bien-être social, elles doivent cesser leurs études et, bien souvent, elles gardent leurs enfants et ces enfants-là sont repris par la famille, qui est souvent en chômage ou vit de prestations du bien-être social. Puis, la jeune mère ne peut se trouver d'emploi, et si elle trouve un emploi, c'est souvent dans des services très peu rémunérateurs, et bien souvent, nous avons une autre génération de gens qui vivront des prestations du bien-être social.

Nous avons longuement discuté justement la possibilité de donner des cours de parent, c'est-à-dire de ce qu'on appelle en anglais *Parenting Courses*, à ces mères célibataires.

Il semble également qu'on devrait enseigner la contraception à ces jeunes et, chaque fois que l'on mentionne le mot «contraception», on fait rougir, on fait réagir et personne ne veut absolument pas ajouter cette deuxième partie du programme parce qu'on dit que c'est être permissif. Lorsque nous voyons des enfants de 14 ans et de 15 ans devenir enceintes, avoir des enfants et, par la suite, ne leur donner aucune éducation, et premièrement qu'on ne leur permet pas de poursuivre leurs études secondaires et, deuxièmement, qu'on ne leur donne aucune éducation au niveau de la contraception, c'est peut-être un peu ne pas être permissif, mais plutôt les encourager à redevenir enceintes et à avoir un deuxième, et un troisième enfant que l'on retrouvera encore comme dépendant de l'État.

Alors, j'aimerais bien que, si nous avons un de ces programmes de communications, nous parlions de la famille traditionnelle, que nous parlions de la famille monoparentale, de la violence, des services d'appui comme des services de garde, mais aussi qu'on parle beaucoup des mères célibataires, des grossesses chez les adolescentes et que le gouvernement, définitivement, s'implique et crée un programme particulier pour ces jeunes mères, premièrement pour les aider à ne pas avoir d'enfants en dehors des liens du mariage, au moins, pas lorsqu'elles sont encore adolescentes, il faut absolument que nous ayons un programme de prévention.

Alors, j'aimerais bien qu'on inclue ce programme d'éducation, qu'on permette aux mères célibataires de poursuivre leurs études secondaires, et peut-être au CEGEP et, par la suite, qu'on leur donne des programmes d'éducation sexuelle.